



Peut on vraiment me retirer mon enfant??

Par **choukette34_old**, le **31/07/2007** à **23:47**

j'attends un enfant de mon ex copain qui ne le désire pas du tout, j'ai 20 ans j'habite chez mes parents et suis étudiante avec un travail à mi-temps (je gagne peu). La sœur de mon ex et son copain m'ont menacé il m'ont dit que si je n'avorte pas il fera en sorte que je n'ai pas la garde et que vu ma situation ce ne sera pas difficile. J'aimerais savoir s'il peuvent vraiment faire quelque chose car j'ai vraiment peur !!!

Par **poupee_russe92**, le **01/08/2007** à **11:06**

Bonjour,

ne tenez pas compte de ces menaces ce ne sont que des purs mensonges.

La garde de l'enfant est attribuée en fonction de son intérêt. Lorsque les deux parents l'ont reconnu, la garde est attribuée en fonction des apports financiers, mais aussi affectifs qu'ont à offrir les parents à l'enfant.

Néanmoins si votre ex ami ne le désire pas, il ne va pas le reconnaître et par conséquent n'aura aucun droit sur cet enfant, et sûrement pas un droit de garde!!

En tout état de cause, gardez avec vous d'éventuelles preuves de ces menaces si celles-ci persistent, elles pourront peut-être vous servir un jour.

Contactez également les services sociaux de votre commune qui pourront sûrement vous aider.

Cordialement.

Esther

Par **choukette34_old**, le **01/08/2007** à **11:32**

Merci beaucoup pour votre réponse.